



AVIS SUR LE PROJET DE CANDIDATURE DU PAYS BARVAL AU VOLET TERRITORIAL DES FONDS EUROPEENS 2021-2027 – 13/06/2022

Le Conseil de Développement du Pays Barval, consulté sur le dossier de candidature du Pays Barval du volet territorial des fonds européens (FEDER-FSE+, FEADER et FEAMPA), pour la période 2021-2027, souscrit pleinement à la démarche participative du territoire et à la déclinaison des 3 priorités du dossier (déclinées en 4 objectifs).

Il apprécie d'avoir été associé à son élaboration, aux côtés des acteurs politiques, économiques et sociaux du territoire.

Il a pu constater les retombées positives de l'utilisation des fonds attribués lors de la période précédente (LEADER, DLAL FEAMP).

Il observe que le nouveau dossier prolonge la stratégie du dossier précédent, tout en cherchant à l'adapter à la période à venir et aux nouveaux enjeux du territoire.

Il souligne que le nouveau dossier, ainsi présenté, répond à l'analyse des besoins de développement du territoire conduite dans le cadre de l'élaboration de la charte du Pays, du Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire (SCOT) et de la préparation du Contrat territorial avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

En particulier, le Codev approuve pleinement le 1^{er} rang de priorité accordé à un développement économique équilibré, qui est le meilleur garant d'un avenir pour la nouvelle génération, et l'appui prévu aux actions en faveur de l'enfance-jeunesse.

Il souligne qu'une culture partagée est un élément fort de cohésion au sein du territoire, constitué par le Bassin d'Arcachon, avec son identité maritime, et le Val de l'Eyre, avec son identité plus rurale, et que la sensibilisation de la population à la préservation de l'environnement est une condition nécessaire à la réussite de la transition écologique.

Il a pris connaissance, avec intérêt, des contributions présentées par ses membres, et en particulier celles de la Chambre de Commerce et d'industrie de Bordeaux-Gironde et de la Chambre des Métiers et de l'artisanat de la Gironde ; la première visant le développement du commerce de proximité, et la seconde, recherchant des moyens pour l'accompagnement des entreprises artisanales dans la transition écologique, l'aide aux Tiers-Lieux mutualisés et aux commandes groupées. Il sera attentif à l'arrivée de propositions d'actions, qui seront présentées dans ce cadre.

La nouvelle opportunité présentée par le FEDER est accueillie avec enthousiasme, pour contribuer aux investissements nécessaires au développement équilibré et durable de notre territoire, en faveur de sa population, dans toutes ses composantes, et notamment les plus jeunes.